



AFRICAN DEVELOPMENT  
BANK GROUP

République Démocratique du Congo  
Ministère du Développement Rural

Projet de Renforcement des Infrastructures Socio Economiques  
dans la Région Centre de la RDC

## Projet "PRISE"

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGE DE  
L'AEPA**

Novembre 2015

## 1. CONTEXTE GENERAL

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer le Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques dans la Région du Centre.

Le Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques (PRISE) couvrira l'une de cinq zones prioritaires de développement définies dans le programme du Gouvernement pour la période 2012-2016 et concerne les deux anciennes provinces du Kasai actuellement démembrées en cinq provinces, à savoir: Ex-Kasai Occidental ( Kasai et Kasai Central) et Ex-Kasai Oriental ( Kasai Oriental, Lomami et Sankuru), qui comptent globalement une population estimée à 8.207.041 habitants soit 12% de la population globale de la RDC. Les principales réalisations attendues sont : (i) 60 mini-systèmes d'AEP dont 10 solaires, 272.100 ml du réseau d'AEP de la ville de Mbuji-Mayi avec 3 châteaux d'eau; (ii) 494 latrines publiques; (iii) 60 centres de santé; (iv) 60 écoles; (iv) Un Centre multifonctionnel Genre de Mbuji-Mayi ; (v) le suivi/contrôle des travaux ; (vi) la mise en place et la formation de 60 associations d'usagers de l'eau (ASUREP) pour la gestion de 60 mini-réseaux; (vii) le renforcement des capacités des ministères impliqués dans les activités du projet, (viii) le renforcement des capacités des femmes pour le développement des activités génératrices des revenus et (ix) le renforcement des capacités des acteurs locaux. Le Projet PRISE garantira l'atteinte des objectifs du PEASU à travers : (i) l'installation de groupes électrogènes pour assurer le fonctionnement du système d'AEP de Tshikapa pendant une année à partir de son achèvement ; et (ii) l'élaboration d'une étude pour la réalisation d'une centrale hydro-électrique en vue d'une solution durable à la question de l'énergie du système d'AEP de Tshikapa, l'étude de la gestion des ressources en eau du bassin de la rivière Kasai, l'appui à la réforme du secteur AEP en milieu rural de la RDC et la vulgarisation du PNAEPA en milieu rural de la RDC.

Les principales composantes du PRISE sont :

- Infrastructures d'AEP (Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement), sanitaires et scolaires;
- Etudes et renforcement des capacités;
- Coordination et gestion du projet.

Ainsi, une partie de ce fonds sera utilisée pour financer les services du Consultant Individuel International **Expert International AEP et Assainissement** basé à la Coordination nationale (UEP) du Projet **pour 24 mois des prestations avec des missions de terrain pour le suivi des activités**. Le consultant aura droit à un mois de congé non payés après chaque période de 12 mois de prestations.

Il va jouer le rôle d'assistant technique auprès de l'UEP/PRISE pour le renforcement de ses capacités. Il devra apporter un appui technique et administratif avec un transfert de connaissances adéquat aux Experts nationaux de façon à leur permettre d'accomplir leur mission de manière efficace et à terme, être capables d'assurer la gestion technique des projets similaires d'infrastructures.

## **2. OBJECTIFS ET DESCRIPTION DE LA MISSION**

Le contrat d'assistance technique de l'Ingénieur International AEPA a pour objet principal de renforcer les capacités de l'Unité d'Exécution du Projet PRISE (UEP) de façon à lui permettre de réaliser toutes les activités prévues et d'atteindre les objectifs du Projet de manière efficace et efficiente.

### **Liens hiérarchiques du poste:**

L'Expert International AEPA est placé sous la supervision directe du Coordonnateur National du Projet à qui il apporte tous les conseils utiles dans le domaine de gestion des questions liées à l'AEPA. Il assure l'encadrement technique et administratif de l'Homologue en AEPA et un appui technique aux Antennes Provinciales du Projet ainsi qu'aux opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet PRISE. .

## **3. MISSION DE L' Ingénieur International AEPA**

De manière spécifique, sous la supervision du Coordonnateur National, l'Ingénieur International Expert AEPA a pour mission de :

### **▪ Au titre d'identification et évaluation des travaux**

- a) Avec l'appui des antennes provinciales du projet ainsi que des homologues nationaux à la coordination nationale et sur la base du PNAEA élaboré dans le cadre du PEASU et des rapports des missions d'identification validés par les Comités Provinciaux de Coordination et de suivi du Projet, de suivre les études des mini-réseaux et des autres infrastructures localisés dans les 60 agglomérations (sites) retenues qui bénéficieront chacune entre autre de: une école primaire, un centre de santé, une mini adduction d'eau et latrines suivant les critères du rapport d'évaluation et les recommandations objectives ou motivées acceptées par le Comité de pilotage ou le cas échéant par la Banque;
- b) Veiller à la prise en compte des spécifications techniques et les plans types des centres de santé élaborés par le Ministère de Santé, de l'EPS-INC pour les plans types des écoles à construire ainsi que les plans types et normes du Ministère de l'Environnement pour les latrines publiques;
- c) Elaborer la cartographie des interventions et assurer une meilleure planification en fonction des contraintes d'accès aux sites, des difficultés d'approvisionnement, des plannings opérationnels et proposer la meilleure priorisation des activités pour leur achèvement dans les délais conformément aux documents cadres du projet.
- d) Préparer ou vérifier les éléments pour la confection des dossiers techniques en vue de l'élaboration des DAO des travaux des mini-réseaux, de construction des écoles, des centres de santé et autres infrastructures prévues

dans le cadre du projet;

- e) Participer activement au suivi des travaux urbains d'AEPA de Mbuji Mayi et de Tshikapa ;
- f) Participer à l'organisation des réunions mensuelles avec les parties prenantes et prendre part à la préparation des réunions de comité de pilotage ;
- g) Participer à la préparation les différents ateliers prévus dans la phase de d'exécution du projet ;
- h) Participer activement à la supervision des études de la centrale hydroélectrique de Lovua Tshikapa par la Firme sélectionnée;
- i) Préparer les TDRs et participer activement aux études pour la définition de la stratégie nationale de gestion de l'eau en milieu rural et les études du système de surveillance des ressources en eau du bassin de la rivière Kasai;
- j) Participer activement à la préparation des TDRs pour le recrutement des ONGDs ou des firmes pour l'ingénierie sociale (campagnes d'éducation, de sensibilisation et mise en place des mécanismes efficaces et efficients de pérennisation des ouvrages réalisés).

▪ **Au titre de l'exécution des travaux**

L'Expert International AEP avec l'appui de l'Homologue National AEPA et des Antennes Provinciales du Projet devra :

- a) apporter son appui et expertise à la cellule d'exécution du Projet pour une gestion efficiente et efficace en vue d'atteindre les résultats dans le respect des procédures et règles de la BAD;
- b) vérifier le respect de toutes les obligations administratives contractuelles des marchés et des accords des dons ou du prêt,
- c) vérifier le respect de toutes les obligations administratives contractuelles des marchés ainsi l'efficience et l'adéquation des moyens mis à la disposition du projet pour atteindre les résultats, proposer des mesures nécessaires;
- d) vérifier le respect de toutes les obligations administratives contractuelles de l'Entrepreneur, en particulier en ce qui concerne le respect de la législation et de la réglementation, les assurances, les garanties, la fourniture des cautions, la fourniture des plannings et des programmes et du reste de la documentation, la tenue des cahiers des chantiers, les délais de dépôt des réclamations, etc.;



- c) analyser les rapports des missions de contrôle et surveillance des travaux, des bureaux d'études en vue de proposer les réponses et conseiller à l'UEP-PRISE des actions appropriées pour l'exécution efficiente des activités;
- f) organiser et participer aux relevés contradictoires des travaux prévus au démarrage du contrat et à l'avancement des travaux, à l'actualisation des quantitatifs et proposer des amendements des marchés en conséquence sur base des recommandations des missions de contrôle, des audits ou des réclamations justifiées par les exécutants dans les limites des budgets autorisés;
- g) examiner les programmes, études (y compris les notes de calcul), projets et planning d'exécution remis par les Entrepreneurs ou Les Bureaux d'Etudes et conseiller la Coordination Nationale sur les décisions adéquates à prendre;
- h) contrôler l'organisation ainsi que les moyens des Entrepreneurs ou bureaux de contrôle/études en vue de l'avancement normal des travaux dans le cadre de l'application des programmes et planning arrêtés ;
- i) établir des observations, propositions et préparation des décisions à prendre en fonction de la marche des chantiers et des événements imprévus ;
- j) préparer les ordres de service à notifier après signature par le Coordinateur National et contrôler leur exécution sur terrain avec les équipes opérationnelles du Projet ;
- k) examiner les réclamations des Entrepreneurs ou autres exécutants des prestations et formuler des recommandations pour la Coordination Nationale ou des Antennes au sujet de ces réclamations ;
- l) analyser toutes les pièces émanant des Entrepreneurs ou bureaux d'études/contrôle à assorties des propositions et recommandations nécessaires à la décision notamment en ce qui concerne les demandes;
- m) faire des comptes rendus de la marche des chantiers et des difficultés rencontrées avec des propositions des solutions,
- n) tenir un registre de suivi des changements et des chantiers avec un système d'alerte en cas de contre-performance;
- o) organiser et tenir les réunions des chantiers avec la Mission de Contrôle et rédiger les procès-verbaux y relatifs ou rapports des missions des visites ;
- p) relever et analyser tout événement particulier et spécial et conseiller l'UEP/PRISE en conséquence;
- q) étudier et donner des propositions de solutions sur les problèmes qui lui seront soumis par les exécutants, les unités opérationnelles ou la Coordination du Projet



- r) vérifier pour approbation par le Coordonnateur National des plans Assurance qualité des entreprises ou missions de contrôle des travaux ainsi des décisions aux problèmes posés.

▪ **Au titre de la surveillance des travaux**

L'Expert International AEP avec l'appui de l'homologue National AEPA, des Antennes Provinciales et des bureaux d'études devra assurer les tâches suivantes :

- a) vérifier les notes de calcul et les plans spécifiques présentés par les Entrepreneurs ou les bureaux d'études pour les réseaux AEP, les infrastructures scolaires et sanitaires, les équipements ou matériels à mettre en œuvre ;
- b) vérifier la conformité des prescriptions techniques aux normes et plans des situations;
- c) vérifier la conformité des études aux besoins sur terrain et adapter les dimensions des infrastructures aux contraintes des sites, des budgets et exigences techniques;
- d) vérifier les implantations et le piquetage de tous les éléments de construction des infrastructures et des levés topographiques lors des missions de suivi sur terrain;
- e) contrôler les installations de chantier et la mise en place des moyens humains et matériels prévus dans l'offre et son état sur terrain ;
- f) visiter les chantiers, traiter tous les cas de litiges rencontrés et en faire rapport au Coordonnateur National pour décision;
- g) vérifier le respect des dispositions contractuelles en matière d'organisation des chantiers;
- h) contrôler l'origine, la qualité et la mise en œuvre des matériaux et fournitures en conformité avec les prescriptions du marché ;
- i) contrôler les prélèvements et les essais effectués par ou pour le compte de l'Entrepreneur, exploitations des résultats en vue de dégager les conclusions et les décisions ;
- j) contrôler la conformité des ouvrages aux plans et aux spécifications du marché et aux règles de l'art ; ces contrôles seront réalisés par échantillonnages, tests, inventaires et contrôles d'avancements permanents et par réception et approbation des matériaux, leur mise en œuvre ainsi que leur provenance, leur qualité et leur conformité aux conditions exigées par les spécifications du Marché de Travaux ;
- k) vérifier la prise en compte des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux dans la réalisation des travaux ; et
- l) contrôler la remise en état des lieux après achèvement des travaux.

▪ **Au titre de la gestion des marchés de travaux**

L'Expert International AEP devra :

- a) participer activement et proposer des orientations nécessaires pour l'élaboration des PTBA en fonction des délais de mise en œuvre du projet;
- b) vérifier l'exécution des PTBA et proposer des mesures correctives nécessaires pour améliorer les performances en vue d'atteindre les résultats attendus;
- c) vérifier les métrés établis par les Entreprises et les bureaux d'études, proposer des aménagements nécessaires en fonction des contraintes budgétaires et des besoins des sites;
- d) préparer avec l'Appui des antennes et de l'Homologue National AEPA, des points focaux, les budgets des travaux et chronogrammes des travaux ou des acquisitions des équipements et biens nécessaires en fonction des études ou des évaluations des travaux;
- e) vérifier la prise des attachements contradictoires des quantités conformes aux spécifications contractuelles pour préparer les décomptes dans les délais acceptables évitant tout retard dans l'exécution des marchés ;
- f) organiser ou participer aux levés des réserves en vue des réceptions des travaux;
- g) assurer les constats de travaux pour tous les ouvrages qui ne sont pas strictement conformes aux spécifications contractuelles ou aux règles de l'art et qui ne peuvent donc faire l'objet d'un règlement conforme au marché et proposer à la Coordination Nationale des pénalités, des réfections ou mesures nécessaires pour ces travaux ;
- h) vérifier ou certifier pour approbation par le Coordonnateur National des paiements des décomptes ou les situations mensuelles sur la base des factures, des attachements ou autres situations soumises par les entreprises ou autres exécutants et ayant fait objet de vérification contradictoire ;
- i) tenir une comptabilité détaillée des travaux exécutés et restant à exécuter ;
- j) tenir une comptabilité détaillée des avances, des retenues de garanties et des pénalités et réfections éventuelles ;
- k) estimer les conséquences financières des réclamations éventuelles ;
- l) tenir à jour l'état des dépenses et les prévisions de dépenses en vue d'un suivi rapproché du coût d'objectif et;
- m) tenir à jour le suivi des réalisations par rapport aux plannings en vue d'un suivi rapproché du respect des délais.



#### ▪ **Au titre de la réception des travaux**

L'Expert International AEP préparera, organisera et participera éventuellement avec les équipes opérationnelles du Projet, les missions de contrôle ainsi que les bénéficiaires, aux réceptions techniques, provisoires et définitives dans les conditions prévues dans le marché de travaux.

En général, l'Expert doit :

- Apporter un appui à l'Homologue Expert National Ingénieur AEP et des points focaux, aux ingénieurs AEP et des Chefs d'Antennes provinciales dans leurs prestations, évaluer leurs difficultés et assurer un transfert de connaissance approprié pour améliorer leur performance;
- Organiser au moins une séance d'information par mois à l'intention de l'équipe du projet pour assurer une meilleure communication de l'évolution des activités du Projet sur terrain;
- Apporter tout appui et expertise pour améliorer la gestion des chantiers ainsi que les autres activités de pérennisation des infrastructures réalisées;
- Participer activement aux réponses ou à la mise en œuvre des recommandations des missions de la Banque ou d'audit;
- Veiller à l'approbation conforme des dépenses des travaux pour éviter l'inéligibilité de celles-ci et apporter un appui technique substantielle au Coordonnateur National pour solutionner les problèmes posés par les différentes parties prenantes dans l'exécution des travaux ainsi que des activités connexes y relatives;
- Exécuter toute autre tâche compatible avec les objectifs du Projet;
- Participer à la préparation des éléments ou informations requises par l'Audit et organiser ses visites sur terrain ;
- Prendre part aux réunions techniques de l'Equipe projet en tant que secrétaire et conseiller technique pour les activités d'infrastructures .
- Participer activement à l'élaboration des rapports d'achèvement du Projet

#### 4. **PROFIL/QUALIFICATION DU CONSULTANT**

- ✓ Posséder un Diplôme d'ingénieur en hydraulique, génie sanitaire, ingénieur des travaux publics, de niveau de bac+5 au moins et d'une grande école reconnue;
- ✓ Avoir une spécialisation des travaux AEPA en milieu urbain et rural (adduction et hydraulique rurale, forages);



- ✓ Avoir une spécialisation ou effectué des stages de perfectionnement avec une expérience pertinente en équipements des mini-réseaux d'AEP (thermiques et solaires);
- ✓ Avoir au moins 20 ans d'expériences en général dans les travaux et études des infrastructures hydrauliques et des travaux de constructions des infrastructures sanitaires;
- ✓ Avoir totalisé au moins 15 ans d'expérience dans la gestion des travaux dans le cadre des projets ou programmes d'infrastructures d'AEPA financés par les Bailleurs de fonds notamment la Banque Mondiale ou la BAD;
- ✓ Justifier d'au moins deux expériences réussies des études et calculs de dimensionnement d'ouvrages des mini-réseaux d'AEPA pour les agglomérations d'au moins 10.000 habitants;
- ✓ Avoir au moins 3 expériences réussies des projets achevés d'AEP avec mini-réseaux dotés d'équipements thermiques et solaires ayant desservi au moins 10.000 personnes ( fournir les attestations ou certificats);
- ✓ Avoir au moins une expérience pratique certifiée des études, de contrôle ou des travaux de réhabilitation ou construction des réseaux d'AEP avec châteaux d'eau de plus 1000m<sup>3</sup> pour une ville d'au moins un millions d'habitants;
- ✓ avoir au moins une expérience certifiée des études réussies, de contrôle ou d'installation des équipements électromécaniques d'une usine d'AEP d'une capacité de plus de 20.000m<sup>3</sup> par jour;
- ✓ Avoir au moins trois expériences pertinentes des missions de contrôle ou d'assistance technique des projets d'AEP et d'infrastructures socio-économiques de même complexité que le projet PRISE;
- ✓ Avoir une expérience des études ou des travaux des barrages hydroélectriques, des microcentrales hydroélectriques ou solaires d'au moins 2 MW;
- ✓ avoir au moins une expérience des projets d'infrastructures socio-économiques en milieu rural et urbain en Afrique Sub Saharienne;
- ✓ connaissance de la zone du projet est un atout;
- ✓ justifier d'expérience pratique des procédures de passation des marchés suivant les procédures des bailleurs des fonds multinationaux (BAD, Banque Mondiale ou Union Européenne);
- ✓ Maîtriser l'outil informatique et les logiciels de calcul des réseaux d'AEPA, des dimensionnements des ouvrages en béton armé et des dessins assistés par ordinateur;
- ✓ Maîtriser l'usage de l'internet;
- ✓ Connaissance pratique de l'anglais, parler et écrire couramment le français;
- ✓ Etre capable de travailler sous pression et dans le contexte du projet;
- ✓ Avoir la capacité de communiquer, de transférer les connaissances et une maîtrise de rédaction des rapports techniques de chantiers et des projets d'infrastructures..

5. LA DUREE DE LA MISSION :

*AB*

La durée de la mission est de trente six mois maximum à exécuter de la manière suivante: 24 mois prestés continus sur les deux premières années de la mission avec deux mois de congés non payés à la fin de chaque période de 12 mois prestée, soit 2.5 jours de congé par mois presté et 12 mois avec missions de courte durée (2x3 mois) par an à partir de la troisième année et suivant la nécessité. La dernière mission doit coïncider éventuellement avec l'achèvement du Projet. Une période probatoire initiale de 3 mois est requise au démarrage de la mission.

Annuellement l'évaluation de performance conditionnera la continuité des prestations pour la période suivante.

Le (la) consultant (e) sera basé (e) à Kinshasa et sera amené (e) à effectuer les déplacements dans la zone du projet suivant les besoins du Projet.

## **6. PRODUCTION DES RAPPORTS**

- Rédiger des notes et rapports mensuelles d'exécutions des activités à l'attention de la Coordination du Projet et aux partenaires impliqués;
- Rédiger le rapport trimestriel destiné à la BAD à l'issue des séances de travail avec l'équipe projet ;
- Participer à la préparation des éléments ou informations requises par l'Audit et organiser ses visites sur terrain ;

## **7. CONSTITUTION DES DOSSIERS**

Les dossiers de candidatures doivent être composés de :

- (i) Une lettre de motivation pour le poste concerné ;
- (ii) Un Curriculum Vitae (CV) détaillé à jour, daté, signé avec références des clients ou employeurs (noms complets, adresses, mails, numéros de téléphone, détails des missions) ;
- (iii) Des copies certifiées conformes des diplômes et des attestations des services justifiant l'expérience acquise.

## **8. CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

Outre les critères généraux de qualification ci-haut, les critères spécifiques suivants sont applicables:

- (i) Diplômes conformes et expérience minimale pertinente requise;
- (ii) Ne pas être fonctionnaire ou employé d'un service impliqué dans l'exécution, ni dans l'étude du PRISE;



- (iii) Justifier d'une aptitude physique pour travailler ou effectuer les fréquentes missions de terrain dans le contexte du PRISE;
- (iv) N'avoir pas des antécédents négatifs des prestations antérieures;
- (v) Etre immédiatement disponible;
- (vi) Passer avec succès l'interview;
- (vii) A compétence égale, les candidatures féminines sont encouragées;
- (viii) Ne pas être en conflit d'intérêts pour le poste.
- (ix) Le Projet PRISE se réserve le droit de vérifier les informations du candidat.

## 9. CRITERES D'EVALUATION

- 1) Qualifications générales (éducation générale et formations, et expérience générale en travaux hydrauliques): **20 points;**
- 2) Adéquation pour la mission (diplômes appropriés, spécialisations ou stages de perfectionnement spécifiques compatibles avec la mission, , expériences spécifiques dans le secteur d'AEPA, missions similaires, expériences des projets financés par les bailleurs multinationaux : **70 points;**
- 3) Une expérience pertinente dans la région (connaissance de la culture locale ou du système administratif, organisation gouvernementale similaires au PRISE, etc.) : **10 points;**

**Poids total : 100 points**

